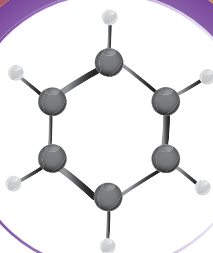


LE BENZÈNE



SOURCES

Les BTEX proviennent de diverses sources liées à l'activité humaine :

- industrie (pétrole, peintures, colles, plastiques, détergents, médicaments, cosmétiques...);
- transports routiers (véhicules à essence);
- stockage et distribution de produits pétroliers.

Les incendies de forêts et les volcans sont quant à eux des sources naturelles de BTEX.

EFFETS

Les propriétés toxicologiques des BTEX diffèrent d'un composé à l'autre : irritations oculaires et cutanées, lésions sur les systèmes nerveux et respiratoire... le benzène étant le plus toxique. Une exposition prolongée au benzène à des niveaux élevés peut provoquer des troubles hématologiques et neurologiques. Il existe même des effets cancérogènes à très long terme.

SITES DE PRÉLÈVEMENT DES BTEX



ZONE REGIONALE



ZONE URBAINE REGIONALE - CAGB

MÉTHODE DE MESURES

La mesure du benzène se fait par échantillonnage passif, au moyen de tubes Radiello® code 145. Les analyses sont effectuées par le laboratoire GIE LIC, situé à Schiltigheim et accrédité COFRAC (portée 1-2092).

En 2014, les mesures sont organisées de la manière suivante :

ZONE	AGGLOMÉRATION	TYPE DE MESURE	SEUIL D'ÉVALUATION
Zone Urbaine Régionale	AUBM	Modélisation	< SEI
	CAGB	Mesures fixes (14% de l'année)	< SEI
	CAGD	Modélisation	< SEI
Zone Régionale	Brussey	Mesures fixes (14% de l'année)	< SEI

En complément, des mesures de benzène sont effectuées sur l'ensemble de la région à l'occasion de campagnes de mesures ponctuelles.

L'incertitude liée à l'évaluation du benzène est de 22,38 % (donnée 2013 établie en tenant compte de l'incertitude laboratoire donnée pour des masses sur prélèvement comprises entre 25 (LQ) et 3770 ng).

RÈGLEMENTATION ET NORMES APPLICABLES

► LÉGISLATION EUROPÉENNE ET FRANÇAISE

- Directive européenne 2008/50/CE du 21/05/2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur ;
- Décret 2010-1250 du 21/10/2010 relatif à la qualité de l'air.

► RÉFÉRENCES NORMATIVES

- NF EN ISO/CEI 17025 - Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais (2005) ;
- NF EN 14662-4 - Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisée pour le mesurage des concentrations en benzène - Partie 4 : échantillonnage par diffusion suivi d'une désorption thermique et d'une chromatographie en phase gazeuse (2005) ;
- Rapport préparatoire au guide méthodologique pour la surveillance du benzène dans l'air ambiant (LCSQA, 2013) mise à jour du guide de recommandations concernant la mesure du benzène dans l'air ambiant (LCSQA, 2009) ;
- Note sur les exigences vis-à-vis de la surveillance du benzène dans l'air ambiant (LCSQA, 2009).

SEUILS DE QUALITÉ DE L'AIR

POLLUTION DE FOND	Valeur limite pour la santé humaine	5 µg/m ³ en moyenne annuelle
	Objectif de qualité pour la santé humaine	5 µg/m ³ en moyenne annuelle

STRATÉGIE DE SURVEILLANCE	Seuil d'Évaluation Inférieur	2 µg/m ³ en moyenne annuelle
	Seuil d'Évaluation Supérieur	3,5 µg/m ³ en moyenne annuelle

Valeur limite

Niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint.

Objectif à long terme

Niveau à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement.

Seuil d'information et de recommandation

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles de la population et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel les Etats membres doivent immédiatement prendre des mesures.

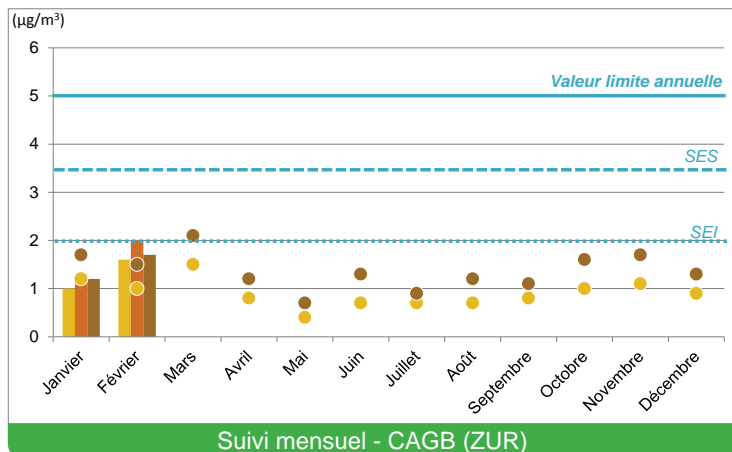
Seuil d'évaluation supérieur (SES)

Niveau au-delà duquel il est permis, pour évaluer la qualité de l'air ambiant, d'utiliser une combinaison de mesures fixes et de techniques de modélisation et/ou mesures indicatives.

Seuil d'évaluation inférieur (SEI)

Niveau au-delà duquel il est suffisant, pour évaluer la qualité de l'air ambiant, d'utiliser des techniques de modélisation ou d'estimation objective.

RÉSULTATS MENSUELS EN BENZÈNE

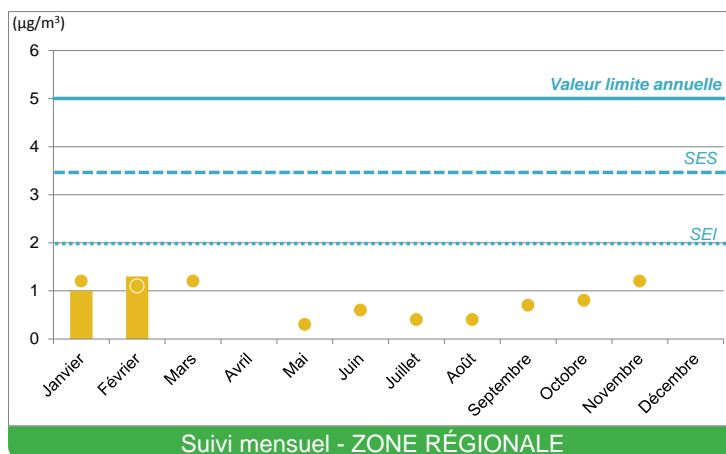


Besançon - rue Mégevand
 2015 2014
 Besançon - rue de la Madeleine
 2015 2014
 Besançon - rue de Vesoul
 2015 2014

Suivi mensuel - CAGB (ZUR)

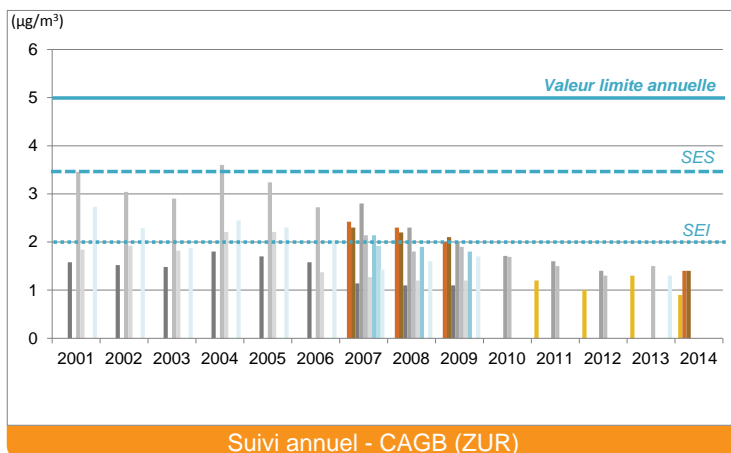


Brussey
 2015 2014

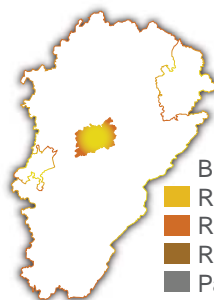


Suivi mensuel - ZONE RÉGIONALE

RÉSULTATS ANNUELS EN BENZÈNE

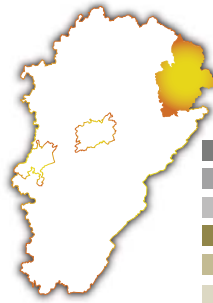
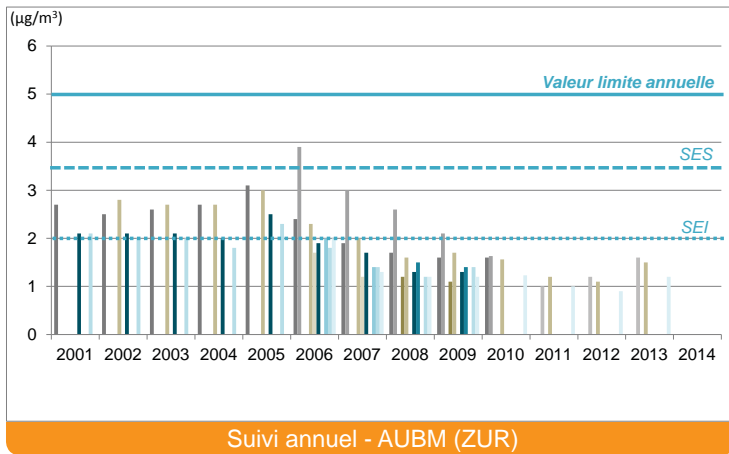


Suivi annuel - CAGB (ZUR)

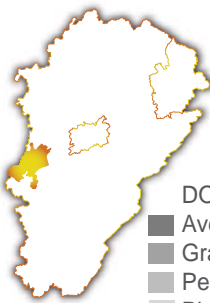


BESANÇON
 Rue Mégevand
 Rue de la Madeleine
 Rue de Vesoul
 Palente
 Place Flore
 Place Leclerc
 Planoise
 Rue de Belfort
 Rue Siffert
 Victor Hugo

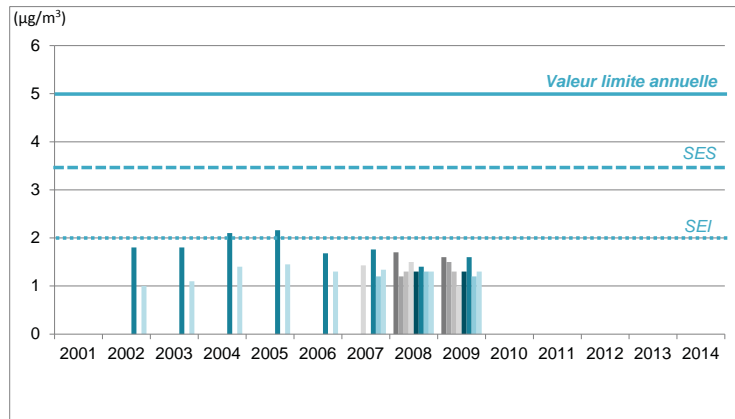
RÉSULTATS ANNUELS EN BENZÈNE



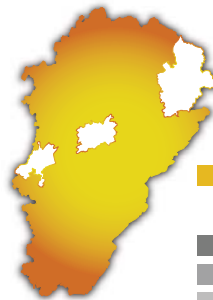
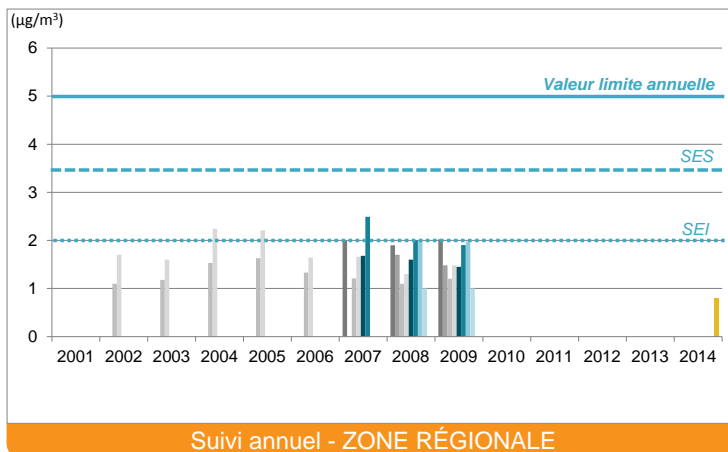
- AUDINCOURT Centre
- AUDINCOURT Pasteur
- AUDINCOURT Moyen Mobile
- BELFORT Centre (CG90)
- BELFORT Octroi
- VALDOIE
- MONTBÉLIARD Centre
- MONTBÉLIARD Pied des Gouttes
- MONTBÉLIARD Viette
- SOCHAUX Ateliers
- SOCHAUX Mairie



- DOLE
- Avenue Wilson
- Grande Rue
- Persan/Noches
- Place Barberousse
- Place des Templiers
- Place Grévy
- Rue de Verdun
- Centre



Suivi annuel - CAGD (ZUR)



- BRUSSEY
- LONS-LE-SAUNIER
- Arcades
- Camille Prost
- Centre-ville
- Gare
- Lecourbe
- Libération
- Pasteur
- Vignoble